



Contestation d un créancier

Par **Karinevane05**, le **11/07/2021** à **22:31**

Après la recevabilité de mon dossier à la banque de France, un créancier a contesté la décision et sommes allés au tribunal.

Est-ce possible de le rembourser pour qu il enleve sa plainte pour " mauvaise foi" et est ce que mon dossier reprend normalement auprès de la banque de France ?

Par **youris**, le **12/07/2021** à **09:52**

bonjour,

tout est possible, mais rien n'oblige votre créancier à répondre favorablement à votre demande.

votre ce lien :

[les-differentes-procedures-de-surendettementsont-les-differentes-procedures-de-surendettement](#)

salutations